

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 7 octobre 2019 à 20h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-358
Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h29.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation – Contribution financière – La Maison des Enfants de la Montérégie
- 3.2 Autorisation – Proclamation – Semaine de la prévention incendie du 6 au 12 octobre 2019
- 3.3 Autorisation – Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 3.4 Autorisation – Représentations du Maire – Organismes supramunicipaux, régionaux et provinciaux – Activités de financement et de représentation
- 3.5 Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 3.6 Autorisation – Entente de principe – Reconfiguration de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux
- 3.7 Autorisation – Contribution financière – Cérémonie nationale du jour du Souvenir 2019 – Légion Royale Canadienne
- 3.8 Autorisation – Demande de barrage routier – Grande guignolée des médias sur le territoire de la municipalité de McMasterville – Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – 5 décembre 2019
- 3.9 Autorisation – Demande – Permis de sollicitation – Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – 26 octobre 2019

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 7 octobre 2019
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations, comptabilisés durant la période du 1^{er} au 24 septembre 2019
- 4.3 Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)
- 4.4 Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)
- 4.5 Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
- 4.6 Approbation des prévisions budgétaires 2020 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 Présentation – Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$
- 6.2 Adoption – Règlement 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte
- 6.3 Adoption – Règlement 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol
- 6.4 Adoption – Second projet – Règlement 382-23-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement
- 6.5 Adoption – Second projet – Règlement 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

7. GESTION DU TERRITOIRE

- 7.1 Dépôt du projet du procès-verbal du CCU du 17 septembre 2019
- 7.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 7 octobre 2019
- 7.3 Demande de dérogation mineure – Empiètement dans la marge avant – Lot 4 494 361 – 858, rue Sirois – Zone R-7
- 7.4 Demande d'approbation d'un PIIA – Enseigne, éclairage et revêtement extérieur – Lot 4 494 335 – 785, rue Tétrault – Zone C-4

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Dépôt – Listes des employés surnuméraires en date du 21 septembre 2019
- 8.2 Autorisation – Ouverture de postes – Salariés, travailleurs autonome et organismes – Session « Hiver 2020 »
- 8.3 Autorisation – Fin de la période d'essai – Employé numéro 61-0080

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis – Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

- 9.2 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Étude géotechnique et environnementale – Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne
- 9.3 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Étude préliminaire – Piste CMM OKA-Mont-Saint-Hilaire – Lien Comtois
- 9.4 Autorisation – Octroi de contrat – Déneigement du secteur des Élus et épandage d'abrasifs et de fondants sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité – Contrat de 3 ans
- 9.5 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Patrouille de nuit pour l'hiver 2019-2020 – Patrouille de sécurité pour la stationnement du CCIM

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Mandat – Évènement « Plaisirs d'hiver 2020 »
- 10.2 Autorisation – Mandat – Évènement « Fête d'ouverture Saison 2019-2020 patinoire réfrigérée couverte »
- 10.3 Autorisation – Demande – Évènement « Classique hivernale Novice - Barcelona Capital – 2020 »
- 10.4 Autorisation – Paiement – Contribution financière municipale – Protocole d'entente relatif au versement d'une subvention au Club de gymnastiques Arabesque inc. – 2019-2020
- 10.5 Autorisation – Demande – « Évènement Cross-Country »
- 10.6 Autorisation – Paiement – Camp adapté 13 ans et plus – Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA)

11. AFFAIRES COURANTES

- 11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance :
 - a) Autorisation – Fin de la période d'essai – Employé numéro 15-0170
- 11.2 Correspondance
- 11.3 Deuxième période de questions
- 11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-359

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-360Autorisation – Contribution financière – La Maison des Enfants de la Montérégie

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'organisme La Maison des Enfants de la Montérégie datée du 5 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme communautaire intervient auprès des enfants afin de les aider à développer une image positive d'eux-mêmes en leur offrant les outils et les services nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme communautaire œuvre au soutien des enfants de McMasterville et de la région;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser le bien-être de ses citoyens, par son soutien à la réalisation et à la mise en œuvre de projets communautaires particuliers;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, dans son rapport daté du 18 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100 \$ à titre de contribution financière à l'organisme La Maison des Enfants de la Montérégie;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-361Autorisation – Proclamation – Semaine de la prévention incendie du 6 au 12 octobre 2019

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de la prévention des incendies » se tiendra du 6 au 12 octobre 2019, sous le thème « Le premier responsable c'est toi! »;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, plusieurs activités seront organisées pour promouvoir les comportements sécuritaires à adopter au quotidien afin de prévenir les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* tiendra un kiosque au mail Montenach le jeudi 10 octobre 2019 où des pompiers et des préventionnistes pourront répondre aux questions du public;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, dans son rapport daté du 19 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE proclamer la semaine du 6 au 12 octobre 2019 « Semaine de la prévention des incendies ».

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-362

Autorisation – Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE les femmes et les hommes sont des êtres égaux;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2019, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE proclamer McMasterville municipalité alliée contre la violence conjugale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-363

Autorisation – Représentations du Maire – Organismes supramunicipaux, régionaux et provinciaux – Activités de financement et de représentation

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil municipal doit recevoir une autorisation préalable à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Municipalité, et ce, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi, par son Règlement sur les tarifs applicables aux dépenses des membres du conseil municipal, aux directeurs de service et au personnel cadre, portant le numéro 331 et ses amendements, un tarif applicable à des dépenses occasionnées par les membres du conseil municipal ou de son personnel et pour le compte de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déterminer par résolution les autorisations de représentation dévolues au maire auprès de tous les organismes auxquels celui-ci participe ou siège et les activités de financement ou de représentation pour lesquels des dépenses sont autorisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le maire de la Municipalité, monsieur Martin Dulac, à exercer, dans le cadre de ses fonctions, des représentations auprès des organismes identifiés à l'annexe 1 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Dulac, à engager des frais et des dépenses relativement à des activités de représentation ou de financement à l'égard des organismes mentionnés à l'annexe 1 ou des frais et des dépenses découlant de son implication auprès de tels organismes;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou son remplaçant désigné, à être accompagné de la personne de son choix, lors de sa participation à des activités socialement destinées à des couples;

QUE toute liste antérieure afférente soit et est abrogée et remplacée par l'annexe 1 découlant des présentes.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-364

Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dans l'obligation d'adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique conforme à la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT les recommandations de Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim, dans son rapport daté du 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail jointe en annexe A, à la présente résolution;

QUE la politique contre le harcèlement psychologique adoptée le 1^{er} novembre 2004 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-365

Autorisation – Entente de principe – Reconfiguration de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance du 12 août 2019 la résolution numéro 2019-307 aux termes de laquelle la Municipalité a demandé au Ministère des Transports de rapidement enclencher le processus devant mener à la reconfiguration de l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 septembre 2019 la résolution numéro 2019-348 aux termes de laquelle la Municipalité a demandé au Ministère des Transports une participation financière substantielle pour le financement des travaux de reconfiguration de ladite intersection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville, la Ville de Beloeil et le Ministère des Transports sont collectivement responsables de cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports demande à ce que les parties conviennent d'un mode de répartition des coûts avant d'enclencher le projet;

CONSIDÉRANT QUE dans sa missive du 18 septembre 2019, le Ministère des Transports reconnaît être responsable des coûts liés aux travaux de maintien des actifs;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à la fluidité et au réalignement sont indissociables des travaux de maintien des actifs et qu'à ce titre, ces dits coûts doivent être liés au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports de s'engager non seulement à voir aux coûts de travaux de maintien des actifs mais également à ceux liés au réalignement ainsi qu'à la hausse de fluidité de cette intersection et à négocier une entente à cet effet avec la Municipalité de McMasterville et la Ville de Beloeil;

QUE le conseil municipal consente à négocier et à conclure une entente tripartite avec la Ville de Beloeil et le Ministère des Transports pour préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties, notamment en ce qui concerne la gestion de l'intersection après les travaux;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, monsieur Martin Dulac, maire, soient et sont autorisés à négocier ladite entente et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-366

Autorisation – Contribution financière – Cérémonie nationale du jour du Souvenir 2019 – Légion Royale Canadienne

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Légion Royale Canadienne célèbre la « Semaine des anciens combattants » en organisant une campagne du jour du Souvenir et du coquelicot, et ce, afin de venir en aide aux anciens combattants et à leurs familles dans le besoin, en plus de fournir un soutien et une aide aux citoyens de notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire et de paix;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, dans son rapport daté du 26 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 80 \$ à la Légion Royale Canadienne à titre de contribution financière pour la cérémonie nationale du jour du Souvenir qui se tiendra le 10 novembre 2019, et ce, par l'achat d'une *Couronne* et d'une *Croix* en souvenir des combattants qui sont morts durant les guerres 1914-1918, 1939-1945 et durant le conflit Coréen.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-367

Autorisation – Demande de barrage routier – Grande guignolée des médias sur le territoire de la municipalité de McMasterville – Le Grain d’Sel de la Vallée-du-Richelieu – 5 décembre 2019

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme à but non lucratif Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu afin d'organiser un barrage routier le jeudi 5 décembre 2019, à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue Bernard-Pilon, dans le cadre de la 19^e édition de La grande guignolée des médias;

CONSIDÉRANT QUE les montants recueillis auront un impact direct tout au long de l'année sur les familles de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit recevoir l'approbation et respecter les exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, des services de sécurité publique concernés et transmettre une preuve d'assurance à la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, dans son rapport daté du 2 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'organisme à but non lucratif Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu à organiser un barrage routier le jeudi 5 décembre 2019, à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue Bernard-Pilon, dans le cadre de La grande guignolée des médias, le tout, conditionnellement à l'approbation et au respect des directives émises par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et des services de sécurité publique concernés ainsi qu'à la présentation d'une preuve d'assurance de l'organisme à la Municipalité;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-368

Autorisation – Demande – Permis de sollicitation – Le Grain d'sel de la Vallée-du-Richelieu – 26 octobre 2019

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de sollicitation de l'organisme à but non lucratif Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu afin de faire du porte à porte sur notre territoire le 26 octobre 2019 pour vendre des billets de spectacle;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 296-01-2006 de la municipalité de McMasterville concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants qui oblige toute personne qui exerce une activité à ce titre d'obtenir, pour la période d'activité prévue, un permis délivré par la municipalité, au coût de 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit règlement, un organisme local sans but lucratif peut obtenir un permis sans frais, sur permission spéciale du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un permis de sollicitation, sans frais, à l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu qui désire faire du porte à porte sur notre territoire le 26 octobre 2019 pour vendre des billets de spectacle, et ce, conditionnellement au respect des conditions énumérées au règlement numéro 296-01-2006 concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-369

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 7 octobre 2019, pour un montant total de 1 106 304.25\$, jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-370

Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 1^{er} et le 24 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et le 24 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et le 24 septembre 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-371

Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est membre de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019, le Conseil d'administration de la RIEVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité a reçu une copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 23 septembre 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve et adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année financière 2020, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 233 200\$ et des dépenses d'immobilisations de 2 168 500\$ pour des dépenses totales de 5 401 700\$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la municipalité de McMasterville pour l'exercice financier 2020 laquelle totalise un montant de 287 462\$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-372

Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2019, le Conseil d'administration de la RAEVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité a reçu copie desdites prévisions budgétaires incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 24 septembre 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve et adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2020, lesquelles prévoient des dépenses totales s'élevant à 3 072 200\$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la municipalité de McMasterville pour l'exercice financier 2020 laquelle totalise un montant de 215 228\$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-373

Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est membre de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire tenue le 20 septembre 2019, le Conseil d'administration de la RISAVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité a reçu copie desdites prévisions budgétaires incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 30 septembre 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve et adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2020, lesquelles prévoient des dépenses totales s'élevant à 979 289\$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la municipalité de McMasterville pour l'exercice financier 2020 laquelle totalise un montant de 24 768\$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-374

Approbation – Prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie desdites prévisions budgétaires a été transmise à la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires doivent recevoir l'approbation des organisations municipales membres de la RIPRSL;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 1^{er} octobre 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un montant total de revenus de 42 827 084\$, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 24 septembre 2019;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la municipalité de McMasterville pour l'exercice financier 2020 laquelle totalise un montant de 885 588\$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$

Avis de motion est donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-375

Présentation – Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 visant à soutenir les municipalités dans la réalisation de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme la Municipalité pourra se voir verser jusqu'à un montant maximal de 612 870 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter une somme maximale de 2 343 897 \$, afin de réaliser les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il respecte les conditions énoncées à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est présenté le projet de règlement numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-376

Adoption – Règlement 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la tarification des services municipaux concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement numéro 402-14-2019 a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte, à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 402-14-2019 ajuste la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 402-14-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-377

Adoption – Règlement 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 388-08-2019 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 octobre 2019 à 19h00, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 388-08-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le règlement numéro 388-08-2017 et que dispense de lecture est produite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-378

Adoption – Second projet – Règlement 382-23-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur François Jean, conseiller, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 382-23-2019 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 octobre 2019 à 19h00, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 382-23-2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation et en lien avec les commentaires reçus par les participants, le conseil municipal a apporté les modifications suivantes au second projet de Règlement 382-23-2019, à savoir :

- Retirer la classe d'usage « HC-1 : Habitation multifamiliale isolée » des usages qui seraient autorisés dans la zone P-8;
- Diminuer la hauteur maximale en mètres à 12,25 mètres plutôt que 13 mètres;
- Augmenter la marge arrière minimale à 18 mètres plutôt que 16 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement numéro 382-23-2019 tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le second projet de règlement numéro 382-23-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement, tel que modifié suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation du 7 octobre 2019 à 19h00.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-379

Adoption – Second projet de règlement 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 383-07-2019 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 octobre 2019 à 19h00, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 383-07-2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation et en lien avec les commentaires reçus par les participants, le conseil municipal a apporté une modification au second projet du Règlement numéro 383-07-2019, à savoir de retirer les dimensions minimales de lots pour l'usage « habitation multifamiliale isolée » dans la zone P-8 puisque cet usage ne serait plus autorisé au règlement de zonage numéro 382-23-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement numéro 383-07-2019 tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le second projet de règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8, tel que modifié suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation du 7 octobre 2019 à 19h00.

« ADOPTÉE »

Dépôt du projet du procès verbal du CCU du 17 septembre 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-380

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 2019 à 19h00 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 2019 à 19h00 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-381

Demande de dérogation mineure – Empiètement dans la marge avant – Lot 4 494 361 – 858, rue Sirois – Zone R-7

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 8 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 494 361, afin de régulariser la marge de recul avant qui est de 7,38 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages principaux et des normes de l'annexe A du règlement de zonage numéro 382, tel qu'amendé, stipule que dans la zone R-7 la marge de recul avant minimale est de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, portant le numéro 15 225 de ses minutes et daté du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, portant le numéro 8196 et daté du 5 juin 1964;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro CCU-2019-42 datée du 17 septembre 2019, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure pour régulariser la marge avant du bâtiment situé au 858, rue Sirois sur le lot 4 494 361 qui est de 7,38 mètres plutôt que 7,5 mètres;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-382

Demande d'approbation d'un PIIA – Enseigne et revêtement extérieur – Lot 4 494 335 – 785, rue Tétrault – Zone C-4

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande complète d'approbation d'un PIIA en date du 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 494 335, afin de permettre l'installation d'enseignes attachées, la modification de l'enseigne détachée de même que la modification de certains des matériaux de revêtement extérieur au 785, rue Tétrault;

CONSIDÉRANT le croquis des enseignes prévues reçu le 30 août 2019;

CONSIDÉRANT les échantillons de matériaux reçus le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les détails sur les luminaires reçus le 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte assez bien les objectifs et les critères du règlement numéro 381 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro CCU-2019-43 datée du 17 septembre 2019, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande d'approbation d'un PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un PIIA portant sur le lot numéro 4 494 335, afin de permettre l'installation de trois enseignes attachées du côté de la rue Tétrault et d'une enseigne attachée du côté du boulevard Laurier, de même que la modification de l'enseigne détachée et le remplacement de deux des matériaux de revêtement prévus au 785, rue Tétrault;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Dépôt – Listes des employés surnuméraires en date du 21 septembre 2019

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 21 septembre 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-383

Autorisation – Ouverture de postes – Salariés, travailleurs autonomes et organismes – Session « Hiver 2020 »

CONSIDÉRANT les besoins des Services récréatifs et culturels de retenir les services des salariés, travailleurs autonomes et organismes nécessaires afin d'offrir une programmation pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 23 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'ouverture du ou desdits poste(s) requis pour la tenue des activités hivernales 2020 le tout, sur approbation de la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-384

Autorisation – Fin de la période d'essai – Employé numéro 61-0080

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-184, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, par laquelle le conseil municipal autorisait l'embauche de l'employé portant le numéro 61-0080 à titre de technicienne en loisirs à statut temporaire pour une période de 9 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 61-0080 a par la suite débuté une période d'essai de 9 mois le 26 décembre 2018 à titre de technicienne en loisirs à statut permanent;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 61-0080 a complété sa période d'essai de 9 mois à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne acte de la fin de la période d'essai et autorise l'embauche à titre de salarié permanent de l'employé portant le numéro 61-0080, à titre de technicienne en loisirs et ce, aux taux et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-385

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis – Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des offres de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de la rue Bretagne;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 17 septembre 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 2 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis (partie A du bordereau) et la demande de soumission (partie B du bordereau) dans le cadre de la réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue Bretagne à l'entreprise Shellex Infrastructures pour un montant de 35 900 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 35 900 \$, plus taxes applicables;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-386

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Étude géotechnique et environnementale – Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des offres de services professionnels en géotechnique et environnementale pour la réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 octobre 2019 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 2 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale pour la Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne, à la firme FNX-Innov Inc. pour un montant de 20 390 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 20 390 \$, plus taxes applicables;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-387

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Étude préliminaire – Piste CMM OKA-Mont-Saint-Hilaire – Lien Comtois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir une offre de services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire visant à l'implantation d'une piste cyclable reliant le réseau existant sur la rue Comtois (intersection R-A-Clément et celle à Beloeil au coin de Bernard-Pilon et de la 223) dans le cadre du projet de la piste de la CMM Oka-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 12 septembre 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat des services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire visant à l'implantation d'une piste cyclable reliant le réseau existant sur la rue Comtois (intersection R-A-Clément et celle à Beloeil au coin de Bernard-Pilon et de la 223) à la firme Groupe Conseil Génipur pour un montant de 12 300 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 12 300 \$, plus taxes applicables;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-388

Autorisation – Octroi de contrat – Déneigement du secteur des Élus et épandage d'abrasifs et de fondants sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité – Contrat de 3 ans

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de déneigement du secteur des élus et l'épandage d'abrasifs et de fondants sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} octobre 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 2 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif aux travaux de déneigement du secteur des élus ainsi qu'aux travaux d'épandage d'abrasifs sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour une période de 3 ans à l'entreprise Déneigement Campagnard inc. selon les taux unitaires de la soumission pour un montant approximatif de 205 665 \$ plus taxes applicables, le tout conformément à la soumission ouverte le 1^{er} octobre 2019, dans le respect du cadre budgétaire et des lois et règlement en vigueur;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-389

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels – Patrouille de nuit pour l'hiver 2019-2020 – Patrouille de sécurité pour le stationnement du CCIM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Filature Quali-T pour émettre des constats d'interdiction de stationnement sur le territoire lorsque la Municipalité décrète une interdiction de stationnement pendant la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Filature Quali-T afin qu'une patrouille de sécurité soit présente au besoin au stationnement du CCIM;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour émettre des constats d'interdiction de stationnement sur le territoire lorsque la Municipalité décrète une interdiction de stationnement pendant la saison hivernale 2019-2020 à la firme Filature Quali-T selon les taux de la soumission, pour un montant approximatif de 5000 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels afin qu'une patrouille de sécurité soit présente au besoin au stationnement du CCIM à Filature Quali-T selon les taux unitaires soumis;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-390

Autorisation – Mandat – Événement « Plaisirs d'hiver 2020 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière d'offrir à la population différentes activités lors de la journée Plaisirs d'hiver qui se tiendra le dimanche 16 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire de conclure des contrats de services avec divers entrepreneurs et artistes afin d'assurer l'organisation et la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, à conclure des contrats avec divers entrepreneurs et artistes afin d'assurer l'organisation et la tenue de la journée « Plaisirs d'hiver 2020 », et ce, conformément aux lois et règlements applicables, des règles budgétaires établies et conditionnellement à l'autorisation préalable de la direction générale;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-391

Autorisation – Mandat – Événement « Fête d'ouverture Saison 2019-2020 patinoire réfrigérée couverte »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite souligner de façon particulière le début de la saison 2019-2020 de la patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu d'organiser le 1^{er} novembre 2019 une soirée disco sous le thème de l'Halloween et d'offrir diverses activités connexes à cet évènement;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à conclure des contrats de services avec divers entrepreneurs et organismes afin d'assurer l'organisation et la tenue de la journée « Fête d'ouverture de la patinoire réfrigérée – Saison 2019-2020 » et les activités connexes à cet évènement, et ce, conformément aux lois et règlements applicables, des règles budgétaires établies et conditionnellement à l'autorisation préalable de la direction générale;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-392

Autorisation – Demande – Évènement – Classique hivernale Novices Barcelona Capital 2020

CONSIDÉRANT la demande de location de la patinoire réfrigérée couverte de McMasterville pour le samedi 14 mars 2020 de la part de l'entreprise Barcelona Capital Inc. visant l'organisation de la 5^e édition de l'évènement Classique hivernale Novices Barcelona Capital, un tournoi de hockey s'adressant aux équipes novices de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'évènement Classique hivernale Novices Barcelona Capital 2020, le samedi 14 mars 2020, à la patinoire réfrigérée couverte de McMasterville le tout, selon les termes et conditions énoncés au rapport du directeur des Services récréatifs et culturels daté du 20 septembre 2019;

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'arrêt temporaire sur le boulevard Constable et autorise à cette fin l'installation de la signalisation routière nécessaire;

QUE la présente résolution soit acheminée aux services de sécurité publique concernés ainsi qu'à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée du Richelieu;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, Me monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-393

Autorisation – Paiement – Contribution financière municipale – Protocole d'entente relatif au versement d'une subvention au Club de gymnastiques Arabesque inc. – 2019-2020

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intermunicipale relatif au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à payer une quote-part en fonction du nombre d'inscriptions de McMastervillois(es) aux activités du Club de gymnastique artistique Arabesque inc.;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de gymnastique artistique Arabesque inc. pour payer en partie les frais d'utilisation d'un local pour la tenue de leurs activités;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise une dépense au montant de 4 462,20 \$ représentant la quote-part de la Municipalité en fonction du nombre d'inscriptions de McMastervillois(es) aux activités du Club de gymnastique artistique Arabesque inc., pour l'année 2019-2020 s'échelonnant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;

QUE le paiement de cette contribution soit effectué en deux (2) versements, soit un premier (1er) au montant de 2 231,10\$ couvrant la période de juillet à décembre 2019 et un deuxième (2e) au montant de 2 231,10\$ pour la période de janvier à juin 2020;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-394

Autorisation – Demande – Événement « Cross-Country »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet personnel scolaire, monsieur Zakaria Senhaji, élève en secondaire 5 de l'école d'éducation internationale (ÉÉI), désire organiser une compétition de cross-country à McMasterville, le 2 ou le 3 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de planification devra avoir lieu dans les prochaines semaines entre les SRC, monsieur Zakaria Senhaji et monsieur François Brophy, enseignant responsable de ce projet, pour discuter de l'organisation de cet événement;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet évènement est de ramasser des dons par l'organisme « Enfant du désert », soit un organisme qui construit des écoles et voit à l'éducation des enfants dans des milieux défavorisés du Maroc;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise monsieur Zakaria Senhaji, élève de l'école d'éducation internationale à organiser, sur le territoire de la Municipalité, l'évènement « Cross-Country », le 2 ou le 3 novembre 2019, le tout, conformément aux modalités établies au rapport joint à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée aux services de sécurité publique concernés ainsi qu'à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-395

Autorisation – Paiement – Camp adapté 13 ans et plus – Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA)

CONSIDÉRANT QUE trois (3) jeunes de McMasterville âgés de 13 ans et plus ont participé au camp de jour estival spécialisé de l'Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser à l'association une somme de 300 \$ par jeune;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une contribution au montant de 900\$ à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA), pour la participation de trois (3) jeunes au camp de jour estival spécialisé de l'organisme, le tout dans le respect du cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-396

Autorisation – Fin de la période d'essai – Employé numéro 15-0170

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-335, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, par laquelle le conseil municipal autorisait l'embauche de l'employé portant le numéro 15-0170 à titre d'adjointe de directions et au maire;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 15-0170 exerce ses fonctions depuis le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 15-0170 complètera sa période d'essai de 12 mois le 9 octobre 2019 et ce, à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne acte de la fin de la période d'essai et autorise la permanence de l'employé numéro 15-0170 à titre d'adjointe de direction et du maire, à compter de la fin de sa période de probation, soit le 9 octobre 2019, et ce, aux taux et conditions prévues à la grille salariale du personnel cadre.

« ADOPTÉE »

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE	
COMMUNIQUÉS, PUBLICATIONS, BULLETINS ET REVUES	
16 septembre	Réception d'une correspondance d'Intégration Compétence – Rapport d'activités 2018-2019
16 septembre	Réception d'un courriel de remerciement concernant notre collaboration pour l'évènement Terry-Fox et Journée viens bouger dans la Vallée, de la part de monsieur Gariépy de la Clinique de réadaptation du Faubourg.

Deuxième période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-397

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 21h19.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère